

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1^{er} JUILLET 2024

Nombre de Conseillers : 13

Nombre de présents : 10

Nombre d'absents : 3

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, et le 1^{er} juillet,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 25 juin 2024

Présents : Laurent DUBUY, Olivier MARS, Françoise PINET, Bruno GRANGER, Danièle GERMAIN, Guy BONAMY, Françoise FLOURENT, Valérie COURTIAL, Audrey PERDRIX, Aurélie BENOIT,

Excusés : Dominique KUGLER (ayant donné procuration à Danièle GERMAIN), Lionel BRETON (ayant donné procuration à Françoise PINET), Geoffrey JACQUEMOT (ayant donné procuration à Laurent DUBUY)

Absent :

Secrétaire : Françoise FLOURENT

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 juin 2024.

DELIBERATION N° 20240701_001 : SIGNATURE MARCHÉ PUBLIC MAITRISE ŒUVRE POUR LA TRANSFORMATION DE BATIMENT EN COMMERCE, SERVICE, LOGEMENT, HALLE ET AMENAGEMENT PAYSAGER

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,

Vu le Code des marchés publics, et notamment son article 20,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 25 juin 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

D'ATTRIBUER le marché à l'entreprise :

- Florence GARDENAL Architecte,
226 rue de l'Ecoisais 69400 LIMAS
- Cout du marché : 158 400.00 € HT, soit 190 080.00 € TTC

D'AUTORISER M. le MAIRE à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 202

DELIBERATION N° 20240701_002 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRIE POUR DEPOSER UNE DEMANDE D'APPEL A PROJET

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

DONNE autorisation au Maire de déposer deux dossiers d'Appel à Projet auprès du Département pour l'année 2024, pour :

- La création d'une aire de stationnement de 24 places, ouverte au public, située 7 rue Gabriel Pravieux
- L'agrandissement de la cour de la maternelle et l'aménagement d'une aire de stationnement de 9 places, ouverte au public, située rue de la Limandière.

Village au ♥ des pierres dorées

DELIBERATION N° 20240701_003 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le Maire rappelle que la communauté de communes a co-signé avec la CAF une 1ère Convention Territoriale Globale (CTG) en 2019 pour une durée de 4 ans.

La CTG est une convention de partenariat qui favorise la territorialisation de l'offre globale de services de la branche famille de la CAF en cohérence avec les politiques locales. Cette CTG généralisée à l'ensemble du territoire permet de fixer des priorités sur une période pluriannuelle et oriente les moyens mobilisés dans les différentes conventions de financements.

La CTG met en œuvre des axes de travail identifiés à travers un diagnostic élaboré portant sur l'ensemble des champs de compétences communs à la collectivité et à la CAF.

La communauté de communes a réalisé le bilan de la CTG 2019-2023 en fin d'année 2023 avec les acteurs concernés et la CAF. Ce bilan a été présenté lors des différentes réunions aux élus des commissions Petite-Enfance, Enfance-Jeunesse et commission sociale puis diffusé à tous les Maires. Suite à ce bilan et au diagnostic territorial réalisé par la CAF du Rhône, un travail de réflexion a été lancé pour établir la nouvelle CTG. Les élus des commissions petite-enfance, Enfance-Jeunesse et sociale ont été impliqués dans la réflexion avec des réunions et des ateliers d'échanges.

A l'issue de ces échanges, ont été confirmées les orientations détaillées ci-après qui répondent également aux priorités identifiées par le 3ème schéma intercommunal du pôle jeunesse-Services, voté par le conseil communautaire en 2022, le renouvellement du PEDT intercommunal acté en 2023 et par le plan de mandat de la communauté de communes.

Objectifs de la CTG : 3 Axes et 11 objectifs

Axe 1 - Favoriser l'accès à tous les habitants à des services de qualité

- **Objectif 1** - Rester à l'écoute des besoins du territoire pour adapter l'offre d'accueil petite enfance et enfance
- **Objectif 2** - Soutenir et accompagner la fonction parentale
- **Objectif 3** - Favoriser l'inclusion des enfants porteur d'un handicap
- **Objectif 4** - Respecter l'environnement
- **Objectif 5** - Enrichir et accompagner la montée en compétences de nos équipes professionnelles
- **Objectif 6** - Optimiser et améliorer la communication et l'interconnaissance des dispositifs.

Axe 2 - Structurer le réseau des acteurs pédagogiques au travers du PEDT intercommunal et l'implication des jeunes de notre territoire

- **Objectif 7** : Développer une dynamique collective et optimiser l'information, la communication et le recrutement
- **Objectif 8** : Renforcer la mise en réseau et la promotion des " promeneurs du net " en articulation avec les politiques jeunesse et éducatives locales
- **Objectif 9** : Favoriser les actions autour du mieux vivre ensemble et des valeurs citoyennes

Axe 3 - Lutter contre l'isolement, contribuer au bien vivre ensemble et optimiser les ressources sociales du territoire

- **Objectif 10** : Contribuer à la réflexion et aux actions incitatives favorisant les mobilités douces
- **Objectif 11** : Lutter contre l'isolement social des parents, jeunes et seniors

Pilotage et évaluation

Comité de pilotage : Composé de représentants de la CCBPD et de la CAF, ce comité se réunira au moins une fois par an pour évaluer l'avancement de la CTG et ajuster les actions en fonction des besoins évolutifs du territoire.

Village au ♥ des pierres dorées

Évaluation annuelle : Mesurera l'atteinte des objectifs et permettra d'adapter les actions en cours de convention. Une évaluation finale sera réalisée la dernière année pour un bilan complet et des perspectives de renouvellement.

Structure organisationnelle

Un Pôle Jeunesse-Services réorganisé pour répondre à ces objectifs et accompagner la mise en œuvre de cette politique, les Vice-présidentes concernées et la direction générale de la CCBPD ont travaillé à la création de postes dédiés pour coordonner les actions liées à la petite enfance, l'enfance, le handicap, la parentalité, et la jeunesse.

La CTG 2024-2029 vise ainsi à développer une offre de services adaptée et cohérente, en renforçant les réseaux d'acteurs locaux et en favorisant la coopération entre les différentes parties prenantes. Les objectifs principaux sont l'optimisation des services, la lutte contre l'isolement social et la promotion des valeurs citoyennes et environnementales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les orientations et objectifs de la CTG

Autorise le Président de la CCBPD à signer le renouvellement de la CTG pour une durée de 4 ans.

1. COMMISSION VIE LOCALE

Culture - Tourisme :

RAS

Associations - Bibliothèque :

Association des commerçants : L'association organisera son barbecue sur les pavés le 19 juillet, qui sera intégré au programme Rosés Nuits d'été 2024. L'installation de la décoration est prévue le 15/07 au Château.

Le Forum des associations se tiendra le 2 septembre

Artisanat - Commerce :

RAS

Communication :

Le Charnay Infos a été distribué le 15 juin.

Bulletin intercommunal : Une réunion est prévue le 4 juillet.

2. COMMISSION VIE SOCIALE – VIE SCOLAIRE

Petite enfance :

RAS

Ecole :

- Le Conseil d'école s'est tenu le 11 juin. L'effectif de la rentrée est de 102 élèves pour 5 classes. Une fermeture de la 5^{ème} classe est à envisager pour la rentrée 2025-2026.
- Le directeur a annoncé son départ. IL devrait être remplacé (en attente de nomination)
- Deux demandes de dérogation scolaires sont en attente : la commune n'accorde aucune demande de dérogation habituellement. Les situations actuelles sont un peu particulières, elles seront à étudier (cas d'un handicap, et cas décès d'un parent)
- Fin d'année difficile, car plusieurs arrêts maladie simultanés des agents. Une ATSEM sera absente pour son congé maternité entre septembre 2024 et mars 2026. Il faut prévoir le recrutement d'une remplaçante.

Village au ♥ des pierres dorées

Conseil Municipal d'Enfants :
RAS.

Commission Vie sociale - Personnes âgées :

- Plateforme Bip Bop : la plateforme va ouvrir très prochainement. Le visuel de la plateforme est à revoir
- Visite des séniors : La visite est prévue le 20 juillet. Il faut prévoir l'organisation des tournées, car beaucoup de personnes à visiter.

3. COMMISSION TRAVAUX

- Parking sous l'école (9 places réservées au personnel en période scolaire) avec agrandissement de la cour de l'école maternelle. Le permis d'aménager sera déposé prochainement
- Aménagement du Centre Bourg : Bruno GRANGER a pris contact avec Enedis, concernant le transformateur installé dans la caserne des pompiers. Il faudra signer une convention pour régulariser l'implantation du transformateur. Aucun loyer n'est dû par Enedis.

4. COMMISSION CADRE DE VIE

Agriculture environnement :

Prévoir l'organisation de l'opération « Nettoyons la nature » à l'automne

Une relance est envoyée à tous les propriétaires de haies non entretenues, gênant la voie publique, ainsi qu'à tous les propriétaires de parcelles infestées par l'ambrosie.

Développement durable – Agenda 21 :

Un nid d'hirondelles est occupé.

Voirie :

Une visite sur site sera faite par M. TOUTOY de la CCBPD pour repérer les voies à restaurer. Nous sommes toujours en attente de l'étude concernant le croisement avec la route de Marcy.

Cimetière :

RAS

5. COMMISSION URBANISME

La commission s'est tenue le 4 juin 2024.

Déclaration préalable :

- DP de Monsieur DEMPURE concernant la création de menuiseries. La DP est accordée.
- DP de Monsieur BONAMY pour l'installation de panneaux photovoltaïques. La DP est accordée.
- DP de Monsieur SANY pour l'installation de panneaux photovoltaïques. La DP est accordée.
- DP de Monsieur MOYNIER concernant la réfection d'un hangar agricole. La DP est accordée
- DP de ARTEIS concernant des panneaux photovoltaïques. La DP est accordée

Permis de construire – démolir - d'aménager :

- PC de Monsieur SANY pour la création de deux logement. Le PC est refusé
- PCM de la SCI TNIET concernant la réduction de la superficie de l'extension et modification des menuiseries. Le PCM est accordé.
- PCM de M. HUMANN concernant la modification de la toiture. Le PCM est accordé
- PC de Monsieur PERDRIX concernant la construction d'un garage. Le PC est accordé.

Village au ♥ des pierres dorées

Droit de préemption :

RAS

Plan Local d'Urbanisme :

RAS

6. FINANCES

Compte au Trésor : 286 161.70 €

7. INTERCOMMUNALITE

SIEVA :

Le rapport sur la qualité de l'eau sera présenté en septembre.

SIVU de la Pray :

RAS

SYDER :

RAS

SYNDICAT DU CABLE :

RAS

SBA :

RAS

Office du tourisme :

RAS

CCBPD :

Françoise PINET assistera à la prochaine commission Déchets. Charnay n'a pas été inclus dans la prochaine commande de composteurs (165 composteurs ont été demandés par les Charnaysiens). Les composteurs seront délivrés aux foyers après avoir suivi une formation pour l'utilisation.

Espace Pierres Folles :

RAS

8. QUESTIONS DIVERSES

- Une demande a été déposée en mairie pour le lancement d'un feu d'artifice sur Charnay. La demande a été accordée si le lancement se fait d'un terrain privé uniquement.

La séance est levée à 21h45.

PROCHAIN CONSEIL 2 SEPTEMBRE 2024 A 20h00

Village au ♥ des pierres dorées